Assemblées
SB/JV/MC

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 8 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 8 octobre à 18h31, les membres composant le Conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux, régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 1er octobre 2020, se sont réunis au nombre de 49 dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49

Étaient présents :

André SANTINI	Tiphaine BONNIER	Louis DORANGE
Thierry LEFEVRE	Etienne BERANGER	Claire GALLIOT
Fanny VERGNON	Kathy SIMILOWSKI	Caroline MILLAN
Philippe KNUSMANN	Nicole BERNADET	Guillaume LEVY
Fabienne LIADZE	Dominique GIACOMETTI Jusqu'à 20h25	Anne-Sophie THIBAULT
Ludovic GUILCHER	Maria GARRIGUES	Cyrille GRANDCLEMENT
Edith LETOURNEL	Christine HELARY-OLIVIER	Caroline ROMAIN
David DAOULAS	Thibaut ROUSSEL	Laurent PIEUCHOT
Nathalie PITROU Jusqu'à 19h02	Marie-Hélène LE BERRE	Didier VERNET
Alain LEVY	François SINSOLIEUX	Floraine CORDIER Jusqu'à 20h55
Claire GUICHARD	Florent TRIDERA	Thomas PUIJALON
Arthur KHANDJIAN Jusqu'à 18h48	Eric KALASZ	Maud JOIE-SORIA
Claire SZABO	Isabelle MARLIERE	Damien BALDIN
Bernard de CARRERE	Jean COURCELLE-LABROUSSE	Martine VESSIERE
Sabine LAKE-LOPEZ	Corine SEMPE	Jean-Baptiste BART
Olivier RIGONI	Stéphane FORMONT	André TANTI
		Thibaud GLOWACZOWER

Étaient représentés :
Nathalie PITROU par Edith LETOURNEL à partir de 19h02
Arthur KHANDJIAN par Philippe KNUSMANN à partir de 18h48
Etaient absentes :
Dominique GIACOMETTI à partir de 20h25
Floraine CORDIER à partir de 20h55

Monsieur Guillaume LEVY est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il accepte.
Publication par affichage : le 15 octobre 2020.

À la suite du décès de Pierre SCHORUNG, Thibaud GLOWACZOWER, suppléant sur la liste « Issy, Ensemble ! », devient Conseiller municipal de la Ville d'Issy-les-Moulineaux, conformément à l'article L.270 du Code électoral.
Monsieur Thibaud GLOWACZOWER est déclaré installé dans ses fonctions de Conseiller municipal.

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que les membres du Conseil municipal ont eu communication des décisions municipales prises entre le 6 mai 2020 et le 28 septembre 2020, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Inscriptions de questions supplémentaires à l'ordre du jour. **Adopté à l'unanimité**

0.1. ***Versement d'une subvention exceptionnelle au profit des populations sinistrées d'Arménie et du Haut-Karabakh.***

Le Conseil municipal :

DECIDE de verser une aide d'urgence d'un montant de 70 000 € au Fonds Arménien de France au profit des populations et territoires sinistrés d'Arménie et du Haut-Karabakh.

DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

Adopté à l'unanimité

RELATIONS INTERNATIONALES

24. ***Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés de Beyrouth au Liban.***

Le Conseil municipal :

DECIDE de verser une aide d'urgence d'un montant de 70 000 € au profit des sinistrés du Liban. Cette subvention exceptionnelle sera versée au compte ouvert par la Croix-Rouge libanaise.

DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget communal.

Adopté à l'unanimité

0.2. ***Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur des communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes.***

Le Conseil municipal :

DECIDE d'octroyer une aide d'urgence aux communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes à hauteur d'1€ par habitant en procédant au versement d'une subvention de 70 000 € au fonds dédié « Solidarité sinistrés tempête Alex » de l'Association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes.

DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

18. ***Modification du tableau des effectifs.***

Le Conseil municipal :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

AGENTS PERMANENTS

Catégorie	Grades	Effectifs proposés au CM du 2 juillet 2020	Création de poste	Ouverture de poste pour recrutement réussite concours avancement de grade promotion interne	Fermeture de poste pour recrutement réussite concours avancement de grade promotion interne	Suppression de postes
• Collaborateurs de cabinet		3	0	0	0	0
• Emplois fonctionnels						
A	Directeur général adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 hab.	5	0	0	0	0
A	Directeur général des services des communes de 40 000 à 80 000 hab.	1	0	0	0	0
		6	**0**	**0**	**0**	**0**
• Filière administrative						
A	Attaché	42	1	1	2	1
A	Attaché hors classe	1	0	0	0	0
A	Attaché principal	21	1	2	0	1
A	Attaché TNC	1	0	0	0	0
A	Directeur territorial	2	0	0	0	0
B	Rédacteur	20	0	1	3	0
B	Rédacteur principal de 1ère classe	7	0	0	0	0
B	Rédacteur principal de 2ème classe	8	0	3	0	0
C	Adjoint administratif territorial	48	1	6	1	1
C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	31	0	2	1	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	42	0	4	7	0
		223	**3**	**19**	**14**	**3**
• Filière animation						
B	Animateur	5	0	0	2	0
B	Animateur principal de 1ère classe	4	0	0	0	0
B	Animateur principal de 2ème classe	1	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation	7	0	2	0	0
C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	5	0	0	0	0
		23	**0**	**2**	**2**	**0**

- **Filière technique**

A	Ingénieur	6	0	1	0	0
A	Ingénieur principal	4	0	0	0	0
B	Technicien	3	0	0	0	0
B	Technicien principal de 1ère classe	2	0	0	0	0
B	Technicien principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial	121	1	2	2	0
C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	15	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	87	1	0	0	0
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe TNC	4	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial TNC	48	0	0	0	0
C	Agent de maîtrise	10	1	0	1	1
C	Agent de maîtrise principal	32	1	0	2	1
		335	**4**	**3**	**5**	**2**

- **Filière sportive**

A	Conseiller territorial des A.P.S.	1	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S.	2	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S. principal de 1ère classe	3	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S. principal de 2ème classe	1	0	0	0	0
		7	**0**	**0**	**0**	**0**

- **Filière culturelle**

A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	5	0	0	1	0
A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale TNC	0	0	1	0	0
A	Professeur d'enseignement artistique hors classe	2	0	0	0	0
A	Professeur d'enseignement artistique hors classe TNC	1	0	0	1	0
A	Conservateur (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Conservateur (bibliothèque)	0	0	1	0	0
A	Conservateur en chef (bibliothèque)	2	0	0	1	0
A	Bibliothécaire principal territorial	3	0	0	0	0
A	Bibliothécaire territorial	4	0	0	1	0
B	Assistant de conservation	5	0	1	0	0
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	10	0	0	0	0
B	Assistant de conservation principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	2	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal	1	0	0	0	0

	de 1ère classe TNC					
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC	1	0	0	0	0
B	Assistant territorial d'enseignement artistique	0	0	1	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine	9	1	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	11	0	0	1	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	11	1	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe TNC	1	0	0	0	1
C	Adjoint territorial du patrimoine TNC	2	0	0	0	0
		78	**2**	**4**	**5**	**1**

- **Filière médico-sociale**

A	Psychologue de classe normale	1	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux de classe normale	1	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux hors classe	6	0	1	0	0
A	Puéricultrice de classe normale	4	0	0	0	0
A	Puéricultrice hors classe	2	0	0	0	0
A	Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	13	0	0	1	0
A	Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	24	0	1	0	0
A	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	10	0	0	1	0
C	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	29	0	0	0	0
C	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	61	0	0	0	1
C	Agent social	64	1	2	0	2
C	Agent social principal de 1ère classe	6	0	1	0	0
C	Agent social principal de 2ème classe	32	0	0	4	0
C	Agent social principal de 2ème classe TNC	1	0	0	0	1
C	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	23	0	0	0	0
C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	20	0	0	1	0
A	Médecin de 1ère classe	1	0	0	0	0
B	Technicien paramédical de classe normale	1	0	0	0	0
		300	**1**	**5**	**7**	**4**

975	**10**	**33**	**33**	**10**

Effectifs après la modification du 2 juillet 2020	**975**
Créations de Postes	10
Ouvertures de Postes	33
Fermetures de Postes	33
Suppressions de Postes	10
Nouveaux effectifs	**975**

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

19. Modification du tableau des emplois.

Le Conseil municipal :

APPROUVE l'actualisation du tableau des emplois annexé à la présente délibération.

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

20. *Autorisation d'intégration d'un nouvel apprenti au service de la Ville Durable pour l'année scolaire 2020-2021.*

Le Conseil municipal :

DÉCIDE de reconduire le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure pour la rentrée scolaire 2020-2021, en plus des 6 apprentis déjà présents dans nos effectifs, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Service de la Ville Durable	1	Master II Sciences Po	12 mois

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés), article 6417 (rémunérations des apprentis) du budget communal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à verser un Nouvelle Bonification Indiciaire de 20 points au maître d'apprentissage.

Adopté à l'unanimité

21. Approbation de trois avenants aux conventions de mise à disposition de personnel communal auprès d'associations isséennes.

Le Conseil municipal :

APPROUVE les trois avenants aux conventions de mise à disposition :

- de 24 agents communaux auprès de l'association Cultures Loisirs Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (CLAVIM) ;
- de 9 agents communaux auprès de l'Office Municipal des Sports (OMS) ;
- de 3 agents communaux auprès de l'association Issy Tourisme International.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions.

DIT que conformément à l'article 2. II du décret du 18 juin 2008, les associations précitées rembourseront à la Ville d'Issy-les-Moulineaux les rémunérations des fonctionnaires municipaux et les charges sociales afférentes au prorata du temps de mise à disposition.

DIT que les recettes correspondantes sont inscrites au budget communal.

Adopté à l'unanimité
S'est abstenu : 1 : Cyrille GRANDCLEMENT

0.3. ***Modification de la composition d'une commission municipale et désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein du Conseil de quartier « Centre-Ville /Corentin Celton - les Varennes ».***

Le Conseil municipal :

MODIFIE la délibération n° 4 du 4 juin 2020 portant formation des commissions municipales uniquement pour ce qui concerne la désignation de Pierre SCHORUNG.

DÉSIGNE le candidat de la liste « Issy, ensemble !» comme membre de la commission municipale du Patrimoine et de la Construction en remplacement de Pierre SCHORUNG.

DIT que la commission municipale du Patrimoine et de la Construction est désormais composée comme suit :

COMMISSION	MEMBRES
Commission du Patrimoine et de la Construction	- Fanny VERGNON - Olivier RIGONI - Tiphaine BONNIER -Thibaut ROUSSEL - Maria GARRIGUES - Nicole BERNADET - Marie-Hélène LE BERRE - Louis DORANGE - Caroline ROMAIN - Cyrille GRANDCLEMENT - Thibaud GLOWACZOWER - Claire GALLIOT - Floraine CORDIER - Damien BALDIN - Jean-Baptiste BART

MODIFIE la délibération n°11 du 4 juin 2020 portant désignation des représentants du Conseil municipal au sein des Conseils de quartier, uniquement pour ce qui concerne la désignation de Pierre SCHORUNG.

DÉSIGNE Monsieur Thibaud GLOWACZOWER comme représentant du Conseil municipal au sein du Conseil de quartier « Centre-Ville /Corentin Celton - les Varennes » en remplacement de Pierre SCHORUNG.

DIT que les représentants du Conseil municipal au Conseil de quartier « Centre-Ville / Corentin Celton - les Varennes » sont :

Conseils de quartier	Représentants du Conseil municipal
Conseil de quartier Centre-Ville / Corentin Celton - les Varennes	- Guillaume LEVY - Marie Hélène LE BERRE - Isabelle MARLIERE - Thibaud GLOWACZOWER

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

1. ***Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal.***

Le Conseil municipal :

ADOPTE son règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Adopté par 46 voix

Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

FINANCES

2. Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat de soutien du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine à la commune d'Issy-les-Moulineaux dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19.

Le Conseil municipal :

APPROUVE le contrat de soutien du Conseil Départemental des Hauts-de Seine à la commune d'Issy-les-Moulineaux dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, en vue d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 706 310 € au profit de la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, le contrat, de soutien à la commune d'Issy-les-Moulineaux dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

3. Décision modificative n° 2 au budget de la commune pour l'exercice 2020 - Constitution de provisions pour risques et charges - Attribution d'une subvention dans le cadre du contrat de développement 2019-2021 – Régularisation de dépenses imprévues

Le Conseil municipal :

ADOPTE la décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 pour le budget de la commune telle qu'elle est explicitée ci-après et dans le document annexé à la présente délibération.

SECTION	*DÉPENSES*	*RECETTES*
Investissement	2 813 149 €	2 813 149 €
Fonctionnement	3 298 234 €	3 298 234 €

CONSTITUE les provisions pour risques et charges au titre de l'exercice 2020 comme suit :

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2020	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	Solde
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risque et charges						
Contentieux France Rives	920 000,00€	05/07/2018	920 000,00€	920 000,00€	-	920 000,00 €
Provisions pour risque de recouvrement de titres	67 693,04 €	08/10/2020	-	67 693,04 €	-	67 693,04 €
	987 693, 04 €		920 000,00€	987 693,04€	-	987 693,04 €

AUTORISE le versement d'une subvention à l'association de Football féminin d'Issy-les-Moulineaux d'un montant de 5 700€.

PREND ACTE du virement de crédits pour dépenses imprévues.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Adopté à l'unanimité

4. Budget Communal. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables. Années 2008 à 2020.

Le Conseil municipal :

ACCEPTE l'admission en non-valeur des produits communaux concernant les années 2008 à 2020 détaillés sur les états récapitulatifs annexés à la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Adopté à l'unanimité

5. *Garantie d'emprunt communale à l'Office Public de l'Habitat Seine Ouest Habitat pour financer l'acquisition de 19 logements PLI (prêt locatif intermédiaire).*

Le Conseil municipal :

ACCORDE la garantie d'emprunt communale à hauteur de 100 % suite au transfert des lignes de prêts de l'OPH Seine Ouest Habitat à la SEMADS, dans le cadre du rapprochement des deux organismes, dans les conditions suivantes :

Article 1 : Accord du Garant

La Ville accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100,00% (quotité garantie), augmentée dans la même proportion de tous les intérêts, intérêts de retard, commission, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « le Prêt »).
L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.
La Ville devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

Article 3 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

Article 4 : Publication de la Garantie

La Ville effectuera les mesures de publicité requises par les articles L. 2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

Adopté à l'unanimité

6. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Secours Populaire.

Le Conseil municipal :

ATTRIBUE à l'association Secours Populaire une subvention de 4 850 € au titre de l'aide apportée auprès des résidents des hôtels sociaux, des personnes sans papier et des personnes sans domicile.

DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

Adopté à l'unanimité

7. Approbation du rapport d'activité de la SEM ISSY MEDIA. Exercice 2019.

Le Conseil municipal :

APPROUVE le rapport portant sur l'activité de la Société d'Economie Mixte Issy Média pour l'exercice 2019.

Ne prennent pas part au vote de cette délibération : Caroline MILLAN, Thierry LEFEVRE, Fanny VERGNON, Fabienne LIADZE, Sabine LAKE LOPEZ, Alain LEVY, Claire GUICHARD.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

COMMANDE PUBLIQUE

8. Présentation du rapport annuel d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2019.

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2019.

URBANISME

9. Approbation des statuts de la Société d'Economie Mixte SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE.

Le Conseil municipal :

APPROUVE les statuts de la Société d'Economie Mixte SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE.

Fabienne LIADZE ne prend pas part au vote de cette délibération.
Adopté par 45 voix
Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

10. Cession à la SEMADS des logements de l'OPH Seine Ouest Habitat implantés sur le territoire de la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

Le Conseil municipal :

DECIDE d'émettre un avis favorable sur la vente des logements implantés sur son territoire appartenant à l'OPH Seine Ouest Habitat au profit de la SEMADS, devenue SEINE OUEST HABITAT & PATRIMOINE (SOHP).

PREND ACTE que la présente délibération sera notifiée au Préfet des Hauts-de-Seine, à la SEMADS et à l'OPH Seine Ouest Habitat.

Fabienne LIADZE ne prend pas part au vote de cette délibération.
Adopté par 45 voix
Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

11. *Cession d'actions détenues par la Ville d'Issy-les-Moulineaux dans le capital social de la SEMADS devenue Société d'Economie Mixte SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE.*

Le Conseil municipal :

AUTORISE la cession par la Ville d'Issy-les-Moulineaux 839 actions à la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine au prix de 1 039 521 €.

AUTORISE la cession par la Ville d'Issy-les-Moulineaux d'une action à la commune de Boulogne-Billancourt pour une valeur de 1239 € correspondant à la valeur nominale décotée.

APPROUVE la modification de la composition du capital de la SEMADS qui découlera de ces opérations d'acquisition/cession.

Collectivités et actionnaires privés	Nombre d'actions	% du capital
EPT GPSO	169	2%
Boulogne-Billancourt	840	9%
Chaville	200	2%
Issy-les-Moulineaux	4 871	53%
Meudon	1 181	13%

Vanves	200	2%
Ville-d'Avray	200	2%
BNP PARIBAS	247	3%
CDC	382	4%
CDC Habitat	382	4%
MEDEF 92	100	1%
CCI	200	2%
FRANPART (Société Générale)	278	3%
Total	**9 250**	**100%**

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous documents et actes y afférent.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget communal.

Fabienne LIADZE ne prend pas part au vote de cette délibération.
Adopté par 45 voix
Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

12. *Désignation des membres du Conseil de surveillance et du représentant de la Ville aux Assemblées Générales de la SEMADS devenue SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE.*

Le Conseil municipal :

PROCEDE à la désignation des Conseillers municipaux pour siéger au Conseil de surveillance et représenter la Ville aux Assemblées générales (ordinaire et extraordinaire) de la Société d'économie Mixte précitée :
La liste « Issy Ensemble !» présente les candidats suivants :
Conseil de surveillance :
- André SANTINI
- Fanny VERGNON
- Philippe KNUSMANN
- Ludovic GUILCHER
- Edith LETOURNEL
- Claire GUICHARD
- Sabine LAKE-LOPEZ
- Tiphaine BONNIER
- Christine HELARY-OLIVIER

Représentation de la Ville aux Assemblées générales :
- André SANTINI

DESIGNE les Conseillers municipaux suivants pour siéger au Conseil de surveillance de la Société d'économie Mixte précitée et représenter la Ville aux Assemblées générales (ordinaire et extraordinaire) :

SEM SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE	Délégués au Conseil de surveillance
9 sièges	-André SANTINI -Fanny VERGNON -Philippe KNUSMANN -Ludovic GUILCHER -Edith LETOURNEL -Claire GUICHARD -Sabine LAKE-LOPEZ -Tiphaine BONNIER -Christine HELARY-OLIVIER

SEM SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE	Représentant aux Assemblées générales
1 siège	- André SANTINI

DIT que les représentants de la Ville au sein du Conseil de surveillance et au sein des assemblées générales de SEM SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE sont autorisés à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Directoire ou le conseil de surveillance.

AUTORISE ses représentants à percevoir une indemnité de déplacement de 85,25 € pour les réunions instituées par SOHP, d'un jeton de présence de 90 € pour aux réunions au conseil de surveillance et aux assemblées générales et d'une indemnité de 90 € pour leur participation aux réunions de la commission d'appel d'offres.

PRECISE que l'indemnité de déplacement ne se cumule pas avec les autres indemnités et jetons de présence.

Fabienne LIADZE ne prend pas part au vote de cette délibération.

Adopté 38 voix
Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI
Se sont abstenus : 7 : Jean COURCELLE-LABROUSSE Laurent PIEUCHOT, Floraine CORDIER, Didier VERNET, Didier BALDIN, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON.

***13.* Création de la Société par Actions Simplifiée « Seine Ouest Aménagement et Développement » et approbation des statuts.**

Le Conseil municipal :

AUTORISE la création par SEM SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE (SOHP) de la Société par Actions Simplifiées (SAS), dénommée « Seine Ouest Aménagement et Développement » dont le capital de 100 000 € sera détenu par la SEM SOHP.

APPROUVE les statuts de la Société par Actions Simplifiée « *Seine Ouest Aménagement et Développement* » tels qu'annexés à la présente délibération.

Fabienne LIADZE ne prend pas part au vote de cette délibération.

Adopté 45 voix
Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

14. *Approbation d'une convention d'intervention foncière tripartite entre la Ville, GPSO et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.*

Le Conseil municipal :

APPROUVE la convention d'intervention foncière et le protocole d'intervention entre la Ville, l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest.

AUTORISE le maire à signer les actes afférents.

Adopté à l'unanimité
Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

V. MOYENS GENERAUX/ACHATS

15. Approbation de la modification n°1 au marché n°MA19013 relatif aux prestations de nettoyage des locaux et des cours.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la modification n° 1 au marché n° MA19013 ayant pour objet les prestations de nettoyage des locaux et des cours.

PRECISE que ladite modification n° 1 a principalement pour objet de régulariser la facturation des prestations de nettoyage durant la période de confinement.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

16. Approbation de la modification n°1 à l'accord-cadre n° MA20001 de fourniture de matériaux, de matériels et d'outillages pour le magasin du centre technique municipal - lot n° 3 : fourniture de matériaux, de matériels et d'outillages électriques.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la modification n° 1 au marché n°MA20001 ayant pour objet la fourniture de matériaux, de matériels et d'outillages pour le magasin du centre technique municipal - lot n° 3 : fourniture de matériaux, de matériels et d'outillages électriques.

PRECISE que ladite modification n° 1 a pour objet la rectification d'erreurs matérielle dans le bordereau des prix unitaires.

PRECISE que ladite modification n° 1 prendra effet à compter de la date de sa notification et se terminera à la date de fin de l'accord-cadre.

PRECISE que les montants minimum et maximum du marché demeurent inchangés.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

17. *Constitution d'un groupement de commandes entre l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest et des communes membres en vue de la passation d'un ou de marché(s) pour l'acquisition de masques chirurgicaux, de masques de protection lavables et de masques de protection FFP2.*

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes entre la commune d'Issy-les-Moulineaux, l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville d'Avray en vue de la passation d'un ou de marché(s) pour l'acquisition de masques chirurgicaux, de masques lavables et de masques de protection FFP2.

APPROUVE la convention constitutive de ce groupement de commandes.

ACCEPTE que le coordonnateur du groupement soit l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

ACCEPTE que la commission d'appel d'offres du groupement soit celle du coordonnateur et qu'il en assure la présidence.

Adopté à l'unanimité

DEMOCRATIE LOCALE

22. *Nomination des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental Local de la Ville d'Issy-les-Moulineaux.*

Le Conseil municipal :

NOMME les 60 personnes suivantes comme membres du Conseil Économique, Social et Environnemental Local de la Ville d'Issy-les-Moulineaux :

Civilité	Nom	Prénom
Madame	*AKL*	*Hadil*
Monsieur	*ARVIEU*	*Jean-Jacques*
Monsieur	*AUBRY*	*Gilles*
Madame	*BAGNARA*	*Sabrina*
Madame	*BALI*	*Leila*
Monsieur	*BELIN*	*Jean-Pierre*

Madame	BEN-SADOK	Paule
Monsieur	BOINARD	Sébastien
Madame	BOURDIER	Michelle
Monsieur	BOUZIN	Pierre
Monsieur	CHAMORAND	Christian
Monsieur	CHAPELEAU	Daniel
Madame	COMBE	Catherine
Madame	COSTA	Anne-Marie
Monsieur	DANIEL	Pierrick
Madame	DEBIESSE	Anne-Sophie
Monsieur	DELATTRE	Arnaud
Monsieur	DILLY	Franck
Monsieur	DINGUIRARD	Frédéric
Madame	DUSSAUCHOY	Rose
Madame	ECAROT	Marie
Madame	EIDEL	Patricia
Monsieur	ESTRADE	Jacques
Monsieur	FIEDLER	Philippe-Jean
Monsieur	GARRIGUES	Francisco
Monsieur	HARY	Gérard
Madame	HILLAERT	Anne
Madame	HURDEBOURCQ	Louise
Madame	JEANNE	Clarisse
Madame	LALU	Christiane
Monsieur	LE DRIAN	Thomas
Monsieur	LE VAILLANT DU DOUET	Yves
Madame	LEDERMANN dite GRIMM	Caroline
Monsieur	MAESTRACCI	Jean-Michel
Madame	MAZEAUD	Anne
Monsieur	MAZINGUE-DESAILLY	Xavier
Monsieur	MOSDITCHIAN	Georges
Madame	MOTTET	Floriane
Monsieur	OUDRHIRI	Hassan
Madame	PAIS	Elena
Madame	PALOMINO	Elvira
Monsieur	PARMENTIER	Jean-Gilles
Monsieur	PARVERY	Daniel
Madame	PECH	Monique
Madame	PINSON-THOUAULT	Karine
Monsieur	PIOLLE	Dominique
Madame	PIOT	Annie
Monsieur	POZZO DI BORGO	Antoine
Madame	PROTHOY	Tatiana
Madame	RAJABIAN	Stéphanie
Madame	RATEAU	Véronique
Madame	ROLLAND	Nadège

Madame	*ROYER*	*Ophélie*
Monsieur	*ROZAVEN (DE)*	*Alain*
Monsieur	*SAVARY*	*Jean-Pierre*
Monsieur	*SIMON*	*Jean-Marie*
Monsieur	*SON*	*Constantin*
Madame	*TOUSSAINT*	*Zuzana*
Madame	*VICIANA*	*Patricia*
Monsieur	*WASERSZTRUM*	*Maxime*

Adopté par 38 voix
Ont voté contre : 9 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Laurent PIEUCHOT, Floraine CORDIER, Didier VERNET, Didier BALDIN, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON.
S'est abstenu : 1 : Jean COURCELLE-LABROUSSE

CULTURE

23. Présentation du rapport annuel du concessionnaire pour l'exploitation du Palais des Arts et des Congrès d'Issy Charles Aznavour au titre de l'exercice 2019.

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel du concessionnaire pour l'exploitation du Palais des Arts et des Congrès d'Issy Charles Aznavour au titre de l'exercice 2019.

PRÉCISE que, conformément à l'article R. 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, le rapport annuel est joint au compte administratif de la commune au titre de l'exercice 2019.

JEUNESSE ET FAMILLE

25. *Renouvellement de l'adhésion de la Ville au réseau « Ville amie des enfants » de l'UNICEF France.*

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à renouveler l'adhésion de la Ville d'Issy-les-Moulineaux au réseau « Ville amie des enfants » de l'UNICEF France.

Adopté à l'unanimité

PETITE ENFANCE

26. *Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour la gestion et l'exploitation des crèches « Arche de Noé » et « L'Oiseau Bleu ». Exercice 2019.*

Le Conseil municipal :

PREND ACTE des rapports annuels d'exécution de la Société LES PETITS CHAPERONS ROUGES pour l'exercice 2019.

PRECISE que conformément à l'article R. 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel est joint au Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2019.

27. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour la gestion et l'exploitation des crèches « Les Cerfs-Volants » et « Les P'tits Sapeurs ». Exercice 2019.

Le Conseil municipal :

PREND ACTE des rapports annuels d'exécution de la Société CRECHE ATTITUDE pour l'exercice 2019.

PRECISE que conformément à l'article R. 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel est joint au Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2019.

28. *Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour l'exploitation de la crèche « Les Epinettes ». Exercice 2019.*

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'exécution de la Société PEOPLE & BABY pour l'exercice 2019.

PRECISE que conformément à l'article R. 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel est joint au Compte administratif de la commune pour l'exercice 2019.

29. *Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour l'exploitation de la crèche « Pont d'Issy ». Exercice 2019.*

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'exécution de la Société PEOPLE & BABY pour l'exercice 2019.

PRECISE que conformément à l'article R. 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel est joint au Compte administratif de la commune pour l'exercice 2019.

30. *Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour l'exploitation de la crèche « L'Ile aux pirates ». Exercice 2019.*

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'exécution de la Société BABILOU EVANCIA pour l'exercice 2019.

PRECISE que conformément à l'article R. 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel est joint au Compte administratif de la commune pour l'exercice 2019.

31. *Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour l'exploitation de la crèche « Les Lavandières ». Exercice 2019.*

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'exécution de la Société CRECHE ATTITUDE pour l'exercice 2019.

PRECISE que conformément à l'article R. 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel est joint au Compte administratif de la commune pour l'exercice 2019.

32. *Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour l'exploitation de la crèche « Les P'tits Zouaves ». Exercice 2019.*

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'exécution de la Société LES PETITS CHAPERONS ROUGES pour l'exercice 2019.

PRECISE que conformément à l'article R. 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel est joint au Compte administratif de la commune pour l'exercice 2019.

EDUCATION

33. *Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire du service municipal de la restauration scolaire pour l'exercice 2019.*

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'exécution de la société ELRES pour l'exercice 2019.

PRÉCISE que, conformément à l'article R. 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel est joint au compte administratif de la commune pour l'exercice 2019.

34. Approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public n°DSP1602 pour la restauration collective scolaire et des centres de loisirs.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public n°DSP1602 relatif à la restauration collective scolaire et des centres de loisirs.

PRECISE que ledit avenant n°2 emporte une moins-value de 67 226 €.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

Adopté à l'unanimité
Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

35. *Approbation des avenants au marché d'activités périscolaires n° PA19053.*

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les modifications au marché n° PA19053 ayant pour objet l'organisation d'activités périscolaires.

PRECISE que lesdites modifications ont pour objet la prise en compte des modifications de la durée des activités périscolaires proposées aux élèves des écoles élémentaires au regard de la réorganisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

PRECISE que lesdites modifications prendront effet à compter de leur notification et se termineront à la date de fin du marché initial.

PRECISE que les montants minimum et maximum du marché demeurent inchangés.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

Adopté à l'unanimité
Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

SPORTS

36. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire relatif à l'exploitation des piscines Alfred Sevestre et Aquazena sur l'exercice 2019.

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'exécution du délégataire relatif à l'exploitation des piscines communales pour l'exercice 2019.

PRÉCISE que conformément à l'article R. 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel est joint au compte administratif de la commune au titre de l'exercice 2019.

37. *Approbation de la modification n°1 à l'accord-cadre n° PA20012 relatif à l'accueil, à la surveillance, au gardiennage et au maintien de la sécurité incendie et technique du Palais des Sports Robert Charpentier à Issy-les-Moulineaux.*

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la modification n° 1 au marché n°PA20012 ayant pour objet l'accueil, la surveillance, le gardiennage et le maintien de la sécurité incendie et technique du Palais des Sports Robert Charpentier à Issy-les-Moulineaux.

PRECISE que ladite modification n° 1 a pour objet une modification du prix forfaitaire du marché sur sa durée totale, lequel est arrêté à 113 198,68 € HT soit 135 838,41 € TTC

PRECISE que ladite modification n° 1 prendra effet à compter de la date de sa notification.

Adopté à l'unanimité

ARCHITECTURE et BATIMENTS

38. Approbation de la convention relative à l'astreinte hivernale entre la Ville d'Issy-les-Moulineaux et l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la convention d'organisation de la viabilité et de l'astreinte hivernales sur la voirie entre la Ville d'Issy-les-Moulineaux et l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

PATRIMOINE

39. *Approbation de la convention d'occupation temporaire du talus ferroviaire boulevard Garibaldi entre la Ville et SNCF RÉSEAU et extension de périmètre.*

Le Conseil municipal :

APPROUVE la convention d'occupation temporaire à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée F n°78 située boulevard Garibaldi, selon le plan annexé, d'une surface d'environ 100 m², terrain d'assise des différents aménagements réalisés pour l'accueil des ovins, à signer avec la SNCF ou son représentant.

APPROUVE l'extension du périmètre de la convention d'entretien du 25 août 2014 à l'emprise du talus ferroviaire situé de l'autre côté de la voie ferrée, dans sa portion comprise entre l'allée Gustave Eiffel et la rue du Gouverneur Général Eboué, du côté du chantier de la nouvelle cité des sports et à signer tout acte subséquent.

Adopté à l'unanimité

40. *ZAC LEON BLUM. Autorisation donnée au Maire pour signer l'acte modificatif de servitude réciproque de passage constituée entre les AFUL Technopolis générale et spéciale et l'OPH.*

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte modificatif de servitude réciproque de passage en date du 10 octobre 1994 et à signer tout acte subséquent.

Adopté à l'unanimité

VIE DES FEMMES

41. Dénomination d'une place en hommage à Gisèle Halimi.

Le Conseil municipal :

DENOMME la place située à l'angle du mail Félix Amiot et de la rue Joseph Frantz « place Gisèle Halimi ».

Adopté par 46 voix
A voté contre : 1 : Jean COURCELLE-LABROUSSE

DEVELOPPEMENT DURABLE

42. ***Création d'un fonds de dotation Issy Agir pour le climat en remplacement d'Issy mécène.***

Le Conseil municipal :

APPROUVE les modifications des statuts et du règlement intérieur du futur fonds de dotation, annexés à la présente délibération.

Adopté par 41 voix
Se sont abstenus : 6 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Jean COURCELLE-LABROUSSE, Laurent PIEUCHOT, Didier VERNET.

DÉSIGNE, en application de ces derniers, cinq représentants de la Ville et membres fondateurs pour constituer le futur Conseil d'administration de ce fonds :

- André SANTINI
- Thierry LEFEVRE
- Philippe KNUSMANN
- David DAOULAS
- Tiphaine BONNIER

Adopté par 38 voix
Ont voté contre : 6 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Damien BALDIN, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON
Se sont abstenus : 3 : Jean COURCELLE-LABROUSSE, Laurent PIEUCHOT, Didier VERNET

XVIII. ESPACE PUBLIC

***43.* Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire du service public pour la mise en fourrière des véhicules pour l'exercice 2019.**

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport d'exécution de la société CLICHY DEPANNAGE pour l'année 2019 dans le cadre du contrat de délégation de mise en fourrière des véhicules automobiles en infraction ou accidentés.

PRECISE que, conformément à l'article R. 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel est joint au compte administratif de la commune pour l'exercice 2019.

XIX. COMMERCE ET ARTISANAT

44. ***Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2019.***

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'exécution du délégataire pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement sur l'exercice 2019.

PRECISE que conformément à l'article R 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, le rapport annuel est joint au compte administratif de la commune au titre de l'exercice 2019.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus à s'exprimer, la séance est levée à 22H09.

Le secrétaire de séance	Le Maire
Guillaume LEVY	André SANTINI